

Égalité entre femmes et hommes: stratégie-cadre communautaire, programme 2001-2005

2000/0143(CNS) - 24/11/2000 - Proposition législative modifiée

La proposition modifiée de la Commission a repris un nombre important d'amendements, parmi lesquels ceux qui visaient à: - renforcer les liens entre la stratégie-cadre en matière d'égalité hommes-femmes et le programme communautaire, notamment en déclarant que l'objectif premier du programme consistait à faciliter la mise en oeuvre de la stratégie-cadre; - expliciter le rôle du programme en matière de soutien de l'égalité entre les hommes et les femmes dans les pays candidats; - souligner le fait que les femmes font souvent l'objet de discrimination multiple. D'autres précisions ont été incluses concernant la nécessité d'une cohérence et d'une complémentarité avec des activités menées dans le cadre d'autres programmes et initiatives communautaires (DAPHNÉ, STOP, programme de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, le programme-cadre de recherche et Agenda social européen). Le rôle des organisations non gouvernementales et des partenaires sociaux dans le programme a également été souligné de même que celui des acteurs clés associés à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes. Les autres amendements repris concernent la mise en oeuvre de mesures visant à faciliter le travail en réseaux ou encore la référence à des textes récents du Conseil dans le domaine de l'emploi ainsi que la déclaration des Nations unies lors de sa quatrième Conférence sur les femmes.